



Commission des solidarités

4516 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

Prévention et lutte contre le surendettement

Rapport n° CP/2012/442

Service gestionnaire :

Service pour l'accès à l'autonomie sociale

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter les actions mises en oeuvre par le Conseil Général en matière de prévention et de lutte contre le surendettement et plus précisément la convention partenariale « Prévenir et agir ensemble contre le surendettement » élaborée avec la Banque de France, la CAF, l'UDAF, CRESUS, l'UFC Que Choisir et la Ville de Strasbourg.

Cette convention porte sur l'accueil et l'orientation du public, la prévention et l'information, l'accompagnement budgétaire, le traitement du surendettement et la création d'un observatoire départemental.

I. LE SURENDETTEMENT : une problématique d'une importance grandissante

a) Les caractéristiques :

Le surendettement est caractérisé par l'impossibilité pour un débiteur de faire face à l'ensemble de ses dettes et crédits (non professionnels) exigibles et à échoir.

Plus qu'un montant précis de dettes, le surendettement recouvre plutôt une situation durablement critique qui a tendance à s'aggraver de mois en mois.

L'existence du surendettement s'est imposée dans les années 1980 avec la montée du chômage et le recours exponentiel au crédit (immobilier et revolving).

Les pouvoirs publics ont tenté d'apporter une réponse au « fléau du surendettement » par plusieurs lois dont la loi NEIERTZ en 1989 instaurant une commission de surendettement dans chaque département, la loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions et la loi Borloo de 2003 instituant la procédure de rétablissement personnel.

La loi LAGARDE du 1^{er} juillet 2010 vise enfin à protéger les particuliers en cadrant le recours au crédit et en imposant de nouvelles obligations aux prêteurs.

b) Les chiffres en France et dans le Bas-Rhin :

Le nombre de dossiers déposés auprès des commissions de surendettement a enregistré en 2011 une progression de 6,6% au niveau national et de 5,6% dans le Bas-Rhin avec 3 300 nouveaux dossiers déposés.

Au niveau national pour le troisième trimestre 2011, l'endettement moyen par dossier s'établit à 36 000 euros, avec une moyenne de 9 dettes par dossier.

66 % des personnes surendettées vivent seules et le nombre de personnes âgées de plus de 55 ans est passé de 13 % en 2001 à 23 % en 2010.

54 % des ménages endettés ont des revenus inférieurs ou égaux au SMIC et dans 56 % des cas, la capacité de remboursement est nulle (soit 2 fois plus qu'en 2001).

Le surendettement apparaît désormais très majoritairement comme un phénomène subi en raison d'un « accident de la vie » tel qu'une diminution des ressources liée à une perte d'emploi, à un divorce ou à une maladie, ou résultant d'une situation socioprofessionnelle précaire. Il est également imputable aux facilités d'accès aux crédits à la consommation.

II. LE CONSEIL GENERAL : un engagement fort dans la lutte contre le surendettement

Le Conseil Général du Bas-Rhin agit pour apporter une réponse de proximité à tout Bas-Rhinois en situation de surendettement par l'action des équipes de travailleurs sociaux des Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale et par la mise en œuvre de dispositifs légaux d'accompagnement social et budgétaire des personnes.

a) La prévention et l'accompagnement

- **Les actions collectives :**

Dans le cadre des projets de service et de développement social, chaque UTAMS a élaboré des projets d'actions pour les trois années à venir.

Un des enjeux majeurs est la lutte contre la précarité économique et sociale des personnes et la recherche de nouvelles réponses.

Ces réponses se déclinent en termes d'actions collectives, d'ateliers « vie quotidienne » ou de réunions d'information et de sensibilisation en direction du public.

Cette forme d'intervention, complémentaire de l'intervention individuelle, favorise la mise en place d'actions préventives autour de problématiques spécifiques comme la téléphonie mobile, le télé-achat ou les économies d'énergie.

- **L'accompagnement social**

Grâce à son implantation dans 120 Centres Médico-Sociaux dont 17 sur la Ville de Strasbourg, le Conseil Général apporte une réponse de proximité à toute personne en situation de surendettement.

- L'Action Educative Budgétaire, mise en œuvre par les Conseillères en Economie Sociale et Familiale des unités territoriales d'action médico-sociale, est destinée aux familles en difficultés budgétaires.
- Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP), créées par la réforme de la Protection Juridique des Majeurs, apportent aux personnes un appui dans la gestion de leur budget afin d'éviter la dégradation de leur situation et rétablir des conditions de vie autonome.

Tous les travailleurs sociaux constatent une forte augmentation des demandes liées au surendettement et l'apparition de « nouveaux publics » : jeunes, travailleurs pauvres, retraités.

b) Le développement du partenariat

- **Le partenariat avec la Banque de France**

Ce partenariat est soutenu et quotidien pour le suivi individuel des dossiers de surendettement : les Conseillères en Economie Sociale et Familiale des UTAMS sollicitent la Banque de France compte tenu de son expertise technique. Une Conseillère en Economie Sociale et Familiale du Conseil Général assiste à la commission de surendettement, ce qui permet un appui technique et une évolution des pratiques professionnelles pour l'ensemble des professionnels du département.

- **Le partenariat avec CRESUS**

Les travailleurs sociaux orientent un certain profil de population, plus proche de l'autonomie. Mais, en revanche, en raison de son expertise juridique, l'association CRESUS est souvent sollicitée pour des faillites professionnelles.

CRESUS ALSACE bénéficie depuis 2004 d'une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin pour deux de ses actions à destination de publics en situation de précarité économique et sociale sur le territoire du département :

- la prévention et l'accompagnement du surendettement : 30 000 €
- le microcrédit social : 10 000 €

- **Le partenariat avec l'UDAF et le PASS contre le Surendettement**

L'UDAF fédère des associations familiales soucieuses d'accompagner des familles confrontées à des difficultés financières. Le PASS s'appuie sur une équipe de bénévoles formés dans le cadre du dispositif et une professionnelle déléguée de l'UDAF.

L'UDAF a bénéficié en 2011 d'une subvention du Département de 7 000 € pour son action « PASS contre le Surendettement » démarrée en 2010.

III. LE RENFORCEMENT DU PILOTAGE ET DE LA COORDINATION DES ACTIONS : une convention partenariale contre le surendettement

A l'initiative du Conseil Général, les partenaires (Banque de France, CAF, UDAF, CRESUS, UFC Que Choisir et Ville de Strasbourg) ont été associés à l'élaboration d'une convention partenariale contre le surendettement « Prévenir et agir ensemble contre le surendettement »

L'objet de cette convention est de :

- coordonner et de formaliser les relations déjà existantes entre les différents acteurs intervenant dans la prévention et la lutte contre le surendettement afin de renforcer la cohérence et l'articulation des actions sur le territoire départemental,
- de rechercher et développer des réponses adaptées à la problématique du surendettement en optimisant la coopération entre les partenaires et la coordination, sur le territoire du Bas-Rhin, des actions relatives à la prévention et à l'accompagnement des publics fragiles en risque ou en situation de surendettement.

Cette convention porte sur l'accueil et l'orientation du public, la prévention et l'information, l'accompagnement budgétaire, le traitement du surendettement et la création d'un observatoire départemental.

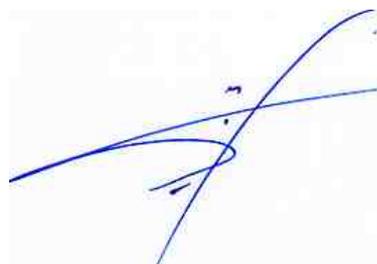
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de partenariat « Prévenir et agir ensemble contre le surendettement ».

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention au nom du Département.

Strasbourg, le 16/05/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Guy-Dominique KENNEL', written over a light blue grid background.

Guy-Dominique KENNEL